

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2025-2028
(version avec champs, à compléter)

REGATE ESTIVALE
MESQUER – QUIMIAc POINTE DU TOUL RU
DIMANCHE 9 Août 2026
Nautisme en pays blanc
Grade 5 C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon avec utilisation du pavillon L

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **Vitre EST de l'école de voile**.

3.2 Le PC course est situé dans l'école de voile.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé face nord de l'école de voile.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **15 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter la plage. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de **15 minutes** après l'envoi du pavillon D ».

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe
Dimanche 9 Août	Catamaran dériveur solo et double

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **13h00**.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont *violet pour catamarans et vert pour dériveurs*].

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont **VOIR ANNEXES PARCOURS**

10. MARQUES

10.1

Marques de départ	Marques au vent	Marque de dégagement	Marque sous le vent	Marque d'arrivée
GOELETTE CYLINDRIQUE VERTE 0	DERIVEUR CYLINDRIQUE VERTE 1D CATAMARAN CYLINDRIQUE ROUGE 1C	Frite orange cata 2C/ Frite verte dériveur 2D	CYLINDRIQUE JAUNE DERIVEUR et CATAMARAN 3	GOELETTE FRITE JAUNE

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisés en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre :

Entre le bateau comité (goélette) et la bouée cylindrique verte (n°2)

13. LE PARCOURS

13.1 Pour les catamarans : 1C ; 2C ; 3 ; 1C ; 2C ; arrivée

13.2 Pour les dériveurs : 1D ; 2D ; 3 ; 1D ; 2D ; arrivée

13.3 Si parcours d'un tour la bouée 3 sera à passer à droite

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre la goélette et une bouée frite jaune.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour dériveurs et catamarans solo et double, la RCV 44,1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité de 1 tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	(a) Temps cible	(b) Temps limite du premier pour finir
CATAMARAN	30 MINUTES	PAS DE TEMPS
DERIVEUR	30 MINUTES	PAS DE TEMPS

16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (sauf si délai différent précisé en **annexe**) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **trois** courses ou trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand **plus de trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à 11h00 et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un élargement (sortie et retour) sera mis en place
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés npb

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation. .

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels **ou accompagnateurs**.

26. PRIX

Des prix seront distribués Description des prix : **1 trophée au 1^{er} dériveur double, au 1^{er} dériveur solo, au 1^{er} catamaran**

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : [**Lionel Jacopin**]

Président-e du jury : [**CRA**]

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles

ANNEXE PARCOURS

*Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords,
l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours*

